

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Décret n° 2025-264 du 21 mars 2025 relatif aux conditions d'autorisation des projets d'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du préfet de département

NOR : TSSZ2506041D

Publics concernés : administrations centrales et services déconcentrés de l'Etat, agences régionales de santé, conseils départementaux, établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS).

Objet : le décret permet au représentant de l'Etat dans le département, sous certaines conditions et à l'instar du directeur général de l'agence régionale de santé ou du président du conseil départemental, d'exonérer de la procédure d'appel à projet les demandes d'extension de la capacité des établissements ou services sociaux et médico-sociaux relevant exclusivement ou conjointement de sa compétence.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le décret est un texte autonome.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, et de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la justice pénale des mineurs ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 4 juillet 2024,

Décète :

Art. 1^{er}. – Au premier alinéa du V de l'article D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles, après le chiffre : « IV, », sont insérés les mots : « le préfet de département, ».

Art. 2. – Le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre d'État, ministre de l'intérieur, et la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 mars 2025.

FRANÇOIS BAYROU

Par le Premier ministre :

*La ministre du travail, de la santé,
des solidarités et des familles,*

CATHERINE VAUTRIN

*Le ministre d'État,
ministre de l'intérieur,*

BRUNO RETAILLEAU

*Le ministre d'État, garde des sceaux,
ministre de la justice,*

GÉRALD DARMANIN